

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

### OBJET

Economie  
Convention régionale du  
fonds de résistance  
COVID19 – Comité de  
suivi de la convention

**N° 2020-85**

**Nomenclature : 5.7**

Membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10  
(liste en annexe)

Nombre de votants : 10  
(liste en annexe)

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

L'an deux mille vingt, le 7 mai à 14h.

Le Bureau du Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 30 avril 2020 s'est réuni,

Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou,

sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU

Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 donnant pouvoir au Bureau

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 avril 2015 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,

Etaient présents : cf. liste jointe

Michel SALAUN a été nommé secrétaire de séance.

### EXPOSE DU PROJET :

Le bureau communautaire du 17 avril 2020 a autorisé le Président à signer la convention de fonds de résistance « fonds multi-collectivités » avec une participation de 2 € par habitant du territoire.

Dans ce cadre, il convient de mettre en place un comité de suivi de la convention.

Il est proposé que l'ensemble des membres titulaires du bureau soient membres du comité de suivi.

Le BUREAU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Valide la composition du comité de suivi par l'ensemble des membres du bureau communautaire.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 11 mai 2020

Le Président,  
Bernard SALIOU

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2020

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Bernard SALIOU	X	
Hervé IRVOAS	X	
Henriette LE BRIGAND	X	
Michel SALAUN	X	
Hervé DONNARD	X	
Jean ALANOU	X	
Annick BARRE	X	
Michel LE ROUX	X	
Gilbert NIGEN	X	
Guy RANNOU		X
Patrick WAQUIER	X	

Nombre de membres titulaires : 11

Nombre de membres présents : 10

Michel SALAUN a été nommé Secrétaire de séance.


Etaient également présents :

Jean-Claude GOUIFFES, Conseiller Communautaire, Maire de Saint-Goazec

Denis SALAUN, Conseiller Communautaire, Mairie de Plonévez-du-Faou

Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Envoyé en préfecture le 25/05/2020  
Reçu en préfecture le 25/05/2020  
Affiché le   
ID : 029-242900561-20200525-DELIBERA202086-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

### OBJET

Affaires générales  
Fermeture de la collectivité  
le 21 mai 2020

**N° 2020-86**

**Nomenclature : 5.7**

Membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10  
(liste en annexe)

Nombre de votants : 10  
(liste en annexe)

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

L'an deux mille vingt, le 7 mai à 14h.

Le Bureau du Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 30 avril 2020 s'est réuni,

Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou,

sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU

Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 donnant pouvoir au Bureau

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 avril 2015 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,

Etaient présents : cf. liste jointe

Michel SALAUN a été nommé secrétaire de séance.

### EXPOSE DU PROJET :

Il est proposé aux membres du bureau de fermer la collectivité pour le pont de l'ascension le 21 mai 2020.

Le BUREAU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Valide la fermeture de la collectivité le 21 mai 2020.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 11 mai 2020

Le Président,  
Bernard SALIOU

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2020

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Bernard SALIOU	X	
Hervé IRVOAS	X	
Henriette LE BRIGAND	X	
Michel SALAUN	X	
Hervé DONNARD	X	
Jean ALANOU	X	
Annick BARRE	X	
Michel LE ROUX	X	
Gilbert NIGEN	X	
Guy RANNOU		X
Patrick WAQUIER	X	

Nombre de membres titulaires : 11

Nombre de membres présents : 10

Michel SALAUN a été nommé Secrétaire de séance.

Etaient également présents :

Jean-Claude GOUIFFES, Conseiller Communautaire, Maire de Saint-Goazec

Denis SALAUN, Conseiller Communautaire, Mairie de Plonévez-du-Faou

Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services